



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre du Contrat Territorial est la restauration de l'état morphologique et du fonctionnement des milieux aquatiques. Les pratiques pastorales et le passé de meunerie du territoire ont nécessité l'aménagement de seuil et de vanne, et bon nombre d'entre eux ne présentent plus aucune utilité. Néanmoins, ces ouvrages persistent et continuent d'impacter la continuité écologique en cloisonnant les cours d'eau. Le rétablissement de la continuité écologique par la suppression ou l'aménagement de ces ouvrages faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, permettra une amélioration du fonctionnement du cours d'eau. En effet, ces aménagements permettront une meilleure circulation des espèces piscicoles et des sédiments. Ainsi que la suppression de retenue d'eau en amont de l'ouvrage entraînant une diminution de la quantité d'eau par évaporation.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| Travaux de rétablissement de la continuité écologique | 12 000 € | Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%) | 6 000 € |
| | | Région Bourgogne-Franche-Comté (30%) | 3 600 € |
| | | Collectivités (20%) | 4 800 € |
| TOTAL (HT) | 12 000 € | TOTAL | 12 000 € |
| TVA (20%) | 2 400 € | | |
| TOTAL (TTC) | 14 400 € | | |

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 11
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 058-200067916-20240411-2024_11_04_10-DE

S²LO